



DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La faute inexcusable de l'employeur

Objectif

Les litiges relatifs à la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur sont importants car potentiellement très coûteux pour l'employeur d'une victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. La formation vise à améliorer la gestion d'un contentieux en cette matière. Elle vous permettra d'identifier les critères de reconnaissance de la faute inexcusable, de maîtriser la procédure de reconnaissance, d'identifier les conséquences indemnitaires de la reconnaissance pour l'employeur et pour la victime, et de comprendre les relations entre la caisse de sécurité sociale et l'employeur.

Thèmes abordés

Faute inexcusable de l'employeur ; FIVA ; prescription ; conciliation ; droit d'alerte ; condamnation pénale ; conscience du danger ; risque psycho-social ; mesures préservant le salarié ; lien de causalité ; cause étrangère ; chefs de préjudice réparés ; déficit fonctionnel permanent ; pretium doloris ; préjudice d'agrément ; préjudice moral des ayant droits ; préjudices complémentaires ; indemnisation ; action récursoire de la caisse.

Programme détaillé

14h00 - 16h00

I. Identifier les parties à l'action en reconnaissance de la faute inexcusable

- A - Déterminer la qualité et les droits du demandeur
- B - Identifier le défendeur à l'action
- C - Préciser la place et le rôle des tiers à la procédure

II. Maîtriser les modalités de l'action en reconnaissance de la faute inexcusable

- A - Identifier les démarches préalables à l'engagement de l'action
- B - Maîtriser les règles applicables à la prescription de l'action
- C - Déterminer la juridiction compétente et les règles de procédure applicables

16h00 - 16h15

Pause

16h15 - 18h00

III. Déterminer les conditions de reconnaissance de la faute

inexcusable

- A - Identifier les situations dans lesquelles la faute inexcusable est présumée
- B - Maîtriser les conditions et les modalités de démonstration de la faute inexcusable

IV. Mesurer les effets de la reconnaissance de la faute inexcusable sur la victime

- A - Identifier les mécanismes de réparation complémentaire prévus par la loi
- B - Appréhender les compléments d'indemnisation issus de la jurisprudence

V. Appréhender les effets de la reconnaissance de la faute inexcusable sur l'employeur

- A - Comprendre les mécanismes d'avance des indemnités par la caisse
- B - Maîtriser les conditions et modalités d'exercice de l'action récursoire de la caisse à l'encontre de l'employeur



Conférence animée par

**Emeric
Jeansen**

Maître de conférences HDR
en droit privé
Université Panthéon - Assas

Tarif : 430 €



Date
4 décembre 2026
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée
6 heures *
* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
**Avancé : spécialistes
et praticiens expérimentés**



Lieu
Paris ou à distance





DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La faute inexcusable de l'employeur

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 4 décembre 2026 de 14h à 18h**

Je choisis de suivre la formation : ☐ **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
☐ **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

